



Assignation tribunal d'instance

Par **cathdenice**, le **15/04/2009** à **22:05**

Bonjour, rnje viens de recevoir une assignation au tribunal d'instance a titre personnel et en sa qualité de civilement responsable de ma fille rnvola les faits : rmma fille s'est battue avec une autre fille (j'étais présente....), cette dernière porte plainte et nous sommes convoquées au commissariat. rnaux moments des faits ma fille venait d'etre majeure rnnous sommes convoquées 8 mois après par le délégué du procureur pour un rappel a la loi (parquets des mineurs?????) on s'y rend et nous précisons que ma fille était majeure au moments des faits qu'il y a erreur, le délégué du procureur nous dit que l'affaire risque d'etre classé sans suite..... rnnous sommes reconvoquées un an après par le délégué du procureur pour une médiation, on précise que l'on était déjà passé une fois devant un autre délégué du procureur pour un rappel a la loi. rnl'autre fille (la victime) était là avec un avocat qui nous "traite" de menteuses concernant l'age de ma fille, alors qu'au commissariat lors de sa déposition, ma fille avait donné sa carte d'identité et la bonne date a été marquée !!!!!!!!!!!!! qui ne sait pas compter !!!!! rnsou avocate nous demande 10000 euros pour enlever sa plainte, je suis restée bête devant une telle somme que nous avons refusé bien sur. rndepuis plus de nouvelles et ce matin huissier a ma porte : assignation devant le tribunal d'instance. Je suis assignée a titre personnel mais aussi en sa qualité de civilement responsable de ma fille mineure au moment des faits (ils remettent ça) elle n'était pas mineure. rnPeut on faire valoir un vice de procédure.....????? ou faire annuler cet acte qui devient une plaisanterie car cette personne qui a porté plainte voila donc 3 ans qu'elle s'est fait un dossier en béton avec des témoins.... des attestations de médecins.... de son lycée comme quoi elle était perturbée et qu'elle a loupé son examen, (elle était dans la meme classe que ma fille, et a toujours manqué les cours) qu'elle a été obligé d'arrêter le sport.... j'en passe et des meilleures.... rnsi quelqu'un peut me conseiller je ne sais pas quoi faire (voir un avocat c'est évident....) rnmais en attendant si quelqu'un peut me répondre, je suis très inquiète, j'ai 52 ans et ça m'ennuie toute cette histoire, en espérant avoir été claire sur les faits, merci beaucoup